

SEANCE DU 24 AOUT 2022

<u>NOM</u>	<u>PRENOM</u>	<u>PRESENT(E)</u>	<u>ABSENT(E)</u>	<u>EXCUSE(E)</u>	<u>DONNANT POUVOIR A</u>
LEVOIR	Jean	X			
CUVILLIER	Jean-Michel	X			
CHAOUALI	Amina			X	Madame LAUDE
BONNELIER	Benoît			X	Monsieur LEVOIR
DUTKA	Maryline	X			
BRUYANT	Aurélien		X		
CARAVAS	Clément	X			
LAUDE	Florence	X			
LEMOINE	Romain			X	
MAQUAIRE	Claudine	X			
SCOMBART	Jean-François	X			
VIGREUX	Aurore	X			

2022-30 NOTIFICATION DU MARCHE DE FOURNITURE DE REPAS A LA SAGERE

Monsieur le maire informe les membres présents qu'il fallait renouveler le marché pour les repas de la restauration scolaire pour la rentrée scolaire 2022/2023. Après l'ouverture des plis, c'est la SAGERE qui a été retenu pour un montant de 34 000 € pour l'année 2022/2023.

Pour donner suite à l'appel d'offres le présent marché est un accord-cadre mono-attributaire à bons de commande. Le marché ne comporte pas d'engagement financier. Il comporte en revanche un engagement maximum en quantité de repas commandés :

- Sur la période ferme du marché (un an) : 15 000 repas
- En cas de première reconduction du marché (un an) : 16 500 repas
- En cas de seconde reconduction du marché (un an) : 18 000 repas
- En cas de troisième reconduction du marché (un an) : 19 000 repas

Ainsi l'engagement maximum en quantité de repas commandés est de 68 500 repas sur la durée maximale du marché. Le marché est conclu à prix unitaire. Les prestations seront réglées par la commune en application des prix figurant au bordereau des prix unitaires du titulaire (BPU). Le marché est passé pour une durée ferme de 12 mois, à compter de la date de notification du marché, reconductible tacitement 3 fois pour une durée d'un an, soit une durée maximale de 48 mois.

Le fournisseur proposera, dans le respect de la loi EGALIM, des produits bio à hauteur de 20 % et des produits durables labellisés à hauteur de 30 % qu'il répartira sur les différentes composantes de menus. La part de ces produits sera évaluée en valeur HT sur l'année civile (et non en volume). Pour le pain la commune a choisi de maintenir le lien avec le commerce local et s'approvisionnera auprès de l'artisan boulanger de la commune.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte le marché avec la SAGERE et autorise Monsieur le Maire à signer le marché dans les conditions ci-dessus

2022-31 MODIFICATION DES HORAIRES D'OUVERTURE DE LA GARDERIE

Monsieur le Maire informe les membres présents qu'afin d'adapter l'offre aux besoins des familles, il propose d'élargir la plage horaire d'accueil du matin en fixant l'heure d'ouverture à 7h 30 au lieu de 7h45.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, Accepte les horaires proposés soit 7h30 le début de l'accueil des enfants

2022-32 AUGMENTATION TARIF CANTINE

Monsieur le maire informe les membres présents que pour donner suite à l'inflation de la prestation pour la restauration scolaire, Il propose de réviser le tarif à partir du 1^{er} octobre 2022. Le prix du repas passerait à 5.5 € au lieu de 5 € actuellement. Après cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, Accepte l'augmentation proposée soit 5,50 € par repas

2022-33 AUGMENTATION TARIF GARDERIE DU MATIN

Monsieur le maire informe les membres présents que à la suite de la modification des horaires de la garderie du matin Il propose de réviser le tarif à partir du 1^{er} octobre 2022. Le forfait du matin passerait à 1,50 € au lieu de 1 € actuellement. Après cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, Accepte l'augmentation proposée soit 1,50€ pour le forfait de la garderie du matin

2022-34 MISE EN LOCATION DU LOGEMENT 11 RUE GORGUET

Monsieur le Maire informe les membres présents que le logement sis 11 rue Gorguet est libre à la location.

Le logement se compose 3 chambres, salle/salon, cuisine, Salle de Bain et WC pour une surface de 89.12 m². Le montant du loyer est proposé à 742.10 €/mois

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, décide d'autoriser Monsieur le Maire à proposer le logement à la location pour un loyer de 742.10 €/ mois. Et l'autorise à signer le contrat avec le nouveau locataire